



# Roller Club Rumillien

Mail : roller-club-rumilly@hotmail.fr

## Fiche d'inscription

Saison 20.... / 20....

NOM : .....

PRENOM : .....

SEXE :  F  M

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

N° TELEPHONE : .....

EMAIL : .....@.....

Enfant ( - 13 ans )		Ado/Adulte ( 13 ans et + )	
Renouvellement	Nouvelle adhésion	Renouvellement	Nouvelle adhésion
70 euros	90 euros	100 euros	120 euros

Taille du T-shirt : .....

Taille du T-shirt : .....

Achat d'un T-shirt supplémentaire à 15 euros (Taille .....

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS	Signature
Je soussigné(e) ..... autorise mon enfant ..... à participer aux sorties et manifestations organisées par le Roller Club.	
AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE	Signature
J'autorise le Roller Club Rumillien à effectuer des prises de vue de mon enfant ou de moi-même durant les cours/sorties et à les publier sur tout support.	

### Documents nécessaires / Cadre réservé au club

Certificat médical / Certificat QS sport  Photo d'identité  Signature règlement int.

Règlement de ..... euros (Chèque / Espèces)

Dossier complet le .....

Inscription FFRS faite le .....



## REGLEMENT INTERIEUR ROLLER CLUB RUMILLIEN

Le Roller Club Rumillien est un club sportif ayant pour vocation d'apprendre à patiner et à se comporter sur roues en ville et sur route.

### ARTICLE 1 : Engagements

Les membres du club s'engagent à participer avec **régularité** et **assiduité** aux activités et entraînements et de respecter ce présent règlement.

L'adhésion ne pourra être remboursée une fois l'inscription faite auprès de la fédération.

### ARTICLE 2 : Tenue et matériel

En plus des rollers, pour tous les entraînements et sorties, une tenue de sport (jogging, caleçon ou short), ainsi que protèges-poignets et casque sont obligatoires.

### ARTICLE 3 : Cours

Les séances sont programmées de la façon suivante : 1/2 heure d'échauffement libre et 1 heure de cours. Le départ dans le dernier quart d'heure de la séance est possible sous la responsabilité des parents.

A partir de mi-mars, les cours se font à l'extérieur et seuls les enfants âgés d'au moins douze ans seront acceptés aux cours, sous réserve des entraîneurs (pour des raisons de sécurité).

Des dérogations pourront être effectuées au cas par cas en fonction du niveau de l'adhérent et sur avis du comité des entraîneurs. La date exacte du début des cours en extérieur est communiquée courant mars.

### ARTICLE 4 : Discipline

Tout manquement à la discipline ou irrespect envers les animateurs, sera sanctionné par l'exclusion à la séance suivante, après 2 exclusions le fautif sera radié du club.

### ARTICLE 5 : Trajets des enfants

Les trajets du domicile au lieu d'entraînement et retour se font sous la responsabilité des parents. De plus les parents doivent accompagner et revenir chercher les enfants à l'intérieur de la salle d'entraînement, le club ne sera en aucun cas responsable de problèmes pouvant survenir sur le parking, en début et fin de séance.

### ARTICLE 6 : Pratique du roller en dehors des cours

ATTENTION: le patinage et entraînement individuel ainsi que la participation à des compétitions hors du club sont soumis à des règles strictes (respect du code de la route, port du casque, et possession d'une licence course à la F.F.R.S).

### ARTICLE 6 : Sorties organisées par le club

Le club organise des sorties randonnées roller. Afin d'organiser certaines de ces sorties, des acomptes peuvent être demandés. Ces derniers ne seront pas remboursés en cas de désistement, sous aucun motif.

Je soussigné(e) ..... assure avoir lu ce règlement et en accepte les termes.

Signature de l'adhérent ou du responsable légal :